

PAR COURRIEL

Québec, le 7 avril 2016

Madame André- Anne Gagnon  
Chargée de projet  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boul. René-Lévesque Est, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet Oléoduc Énergie Est**  
(DQ9- question de la commission du 7 avril 2016)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante.

Dans l'*Évaluation des risques spécifiques au site de la rivière des Outaouais*, le consultant STANTEC indique que « [...] bien que les composés de BTEX soient relativement solubles, ils ont de courtes demi-vies dans l'eau, variant entre 3 et 6 heures. Par conséquent, bien que la qualité de l'eau puisse être affectée en cas de déversement, les effets seraient passagers » (EAU15, p. 5.13).

- Comment expliquer, alors, qu'à la suite du déversement à Lac-Mégantic, les prises d'eau de la ville de Lévis sur la rivière Chaudière, à une bonne distance du déversement, aient été inutilisables pendant 74 jours (M. Benoît Chevalier, DT6, p. 127) ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit **d'ici le 12 avril prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission